

Le journal

RÉDIGÉ PAR LE SYDED D U LOT (SYNDICAT DÉPARTEMENTAL POUR L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS)

Jun 2000
Biannuel N°3

du tri

Le Lot doit choisir le traitement de ses déchets !



Le département du Lot s'est engagé depuis de nombreuses années dans un processus de modernisation de la gestion des déchets, avec comme objectifs principaux l'optimisation des coûts et la protection de l'environnement. Cette démarche place notre département parmi les premiers en France, au niveau de la

valorisation des déchets ménagers, grâce à la mise en place de la collecte sélective qui nous permet de recycler 30% du gisement et grâce au compostage des végétaux. Pour le traitement des 70% qui ne peuvent pas être valorisés par compostage ou par recyclage, la loi nous impose de mettre en œuvre une solution de remplacement aux décharges, qui ne pourront plus accueillir ce type de déchets. Toutefois, contrairement au premier plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés approuvé en 1995, qui prévoyait la construction d'une usine d'incinération, le Comité syndical du S.Y.D.E.D., réuni le 9 mars dernier, s'est prononcé en faveur de la technique de la thermolyse.

Qu'est-ce que la thermolyse ? Ce n'est, en fait, que l'application adaptée aux déchets de la technique ancestrale de la fabrication du charbon de bois. Les déchets sont décomposés en les chauffant (et non en les brûlant), dans un four, à environ 500°, sans oxygène. Il en résulte deux sous produits : un gaz, utilisé pour chauffer le four, et un résidu solide, assimilable à un charbon pauvre, utilisé dans certaines conditions comme combustible.

Quels sont, dans le contexte lotois, les avantages de la thermolyse par rapport à l'incinération ?

- Pour des tonnages de l'ordre de 50 000 tonnes/an, c'est une technique moins coûteuse et techniquement mieux adaptée
- Le bilan environnemental est nettement plus intéressant, avec de faibles volumes de fumées et l'absence de dioxine
- les unités de traitement sont de taille modeste, sans difficulté d'intégration dans le paysage.

Le choix de retenir la thermolyse pour le traitement des déchets non-valorisables est un choix de principe, qui devra être définitivement validé à l'issue des études techniques et juridiques préalables.

Gérard Miquel
Président du SYDED



Les plates-formes de compostage

Ces équipements permettent de traiter par voie biologique les déchets végétaux apportés dans le réseau de déchetteries par les particuliers et les professionnels, en vue de la production d'un compost d'une très bonne qualité, garantie par des analyses régulières.

Aujourd'hui, 2 plates-formes fonctionnent sur le Lot : à Catus et à Saint-Céré. Le compost est utilisé par des particuliers et, surtout, par des professionnels de l'agriculture.

Afin de valoriser, à partir de 2002, l'ensemble de ces déchets (plus de 10 000 tonnes/an), le S.Y.D.E.D. prévoit la construction à travers le département de 2 plates-formes de compostage supplémentaires. Un projet est en cours d'étude sur la commune de Figeac.

Des composteurs individuels

Une étude est en cours de réalisation afin d'estimer l'impact sur la quantité de déchets ménagers et le coût d'une opération de distribution de composteurs individuels à l'échelle du département. Ses conclusions seront connues à l'automne.

Les piles et accumulateurs

Depuis le 12 mai 1999, la loi oblige les distributeurs de piles d'assurer gratuitement et sans restriction leur reprise.

Leur élimination incombe aux producteurs ou importateurs. Son coût est dorénavant inclus dans le prix d'achat.

Par ailleurs, la commercialisation des piles au mercure est interdite à compter du 1^{er} janvier 2000. Pour vous débarrasser de ces déchets spéciaux, il vous suffit de les ramener à ceux qui les vendent (petit commerce ou grande distribution). N'hésitez pas à le faire et, surtout, ne les jetez jamais dans les poubelles !



Quels intérêts ?

☘ Diminution des impacts liés à la mise en décharge

Mis en décharge, les déchets ménagers contribuent à la contamination des sols, de l'eau et même de l'air.

Le verre fait partie des matières non biodégradables et il est chimiquement très stable.

UN BILAN ÉCONOMIQUE POSITIF

☘ Économies d'énergie

Fondre le calcin (verre broyé) nécessite moins d'énergie que fondre les matières premières entrant dans la composition du verre.

Chaque tonne de calcin enfournée permet une économie de 100 kg de fuel. Cette économie est due à deux facteurs principaux : 60% proviennent de la diminution d'énergie consacrée à l'élaboration et au transport des matières vierges, 40% sont redevables à la fusion elle-même.

☘ Diminution du coût de traitement

Les coûts de collecte et de traitement des déchets ménagers deviennent très lourds à supporter pour les collectivités locales. La quantité de déchets ne cesse de croître. La mise en conformité avec les nouvelles exigences réglementaires demande des budgets importants.

Dans ces conditions, le tri du verre pour le recyclage constitue une source d'économies significatives :

- d'une part, les dépenses pour la collecte et le transport du verre sont compensées par le prix de reprise versé par la Verrière, ainsi le verre peut être considéré comme un déchet à coût zéro.

- d'autre part, les tonnages de verre récupérés diminuent les quantités à traiter par la mise en décharge aujourd'hui, dans l'unité thermique demain.

Le verre se recycle à l'infini, sans perte de poids ni de qualité.

Il faut 4000 ans minimum pour dégrader une bouteille en verre.

1 tonne de verre récupérée = 500.00 F économisés

UNE DÉMARCHE EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT

☘ Préservation des matières naturelles

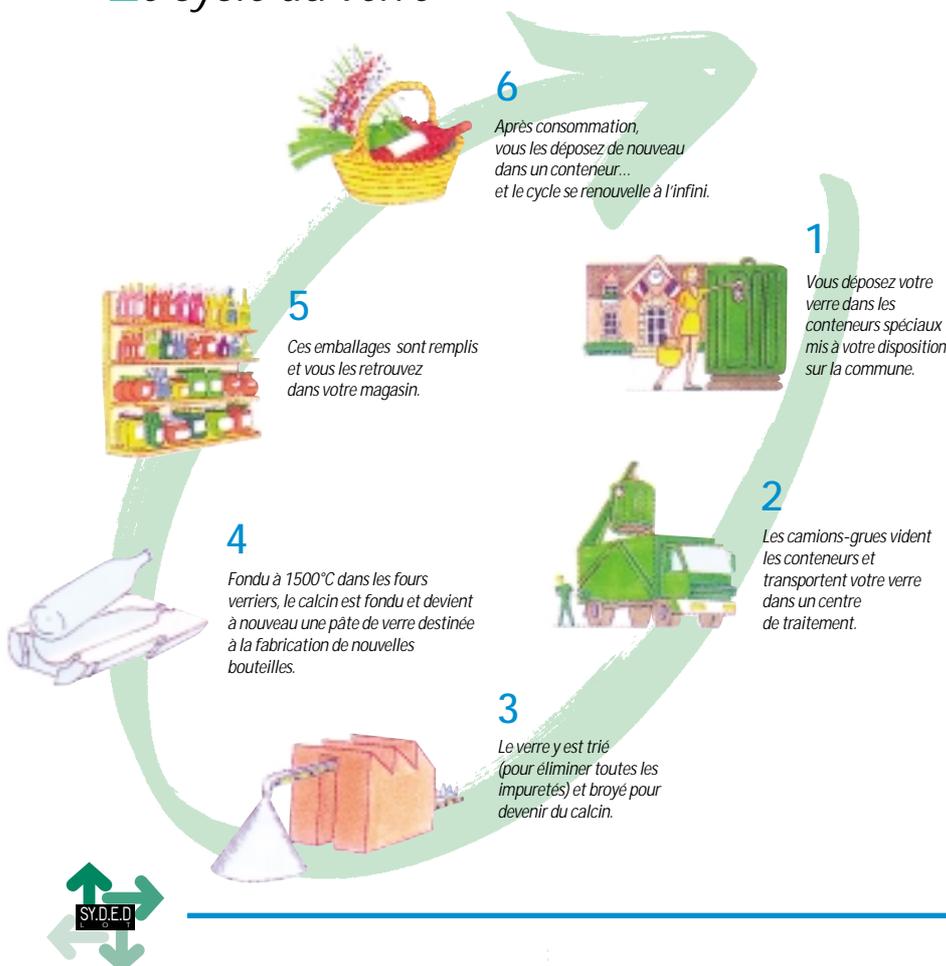
Le sable, le calcaire et la soude sont les matières premières principales entrant dans la composition du verre.

Mais le calcin, (verre récupéré et broyé) peut, à lui seul, remplacer toutes ces matières premières, évitant ainsi leur prélèvement sur la nature.

Certains fours verriers utilisent déjà jusqu'à 80% de calcin dans leur production.

Les 1 500 000 tonnes de verre récupérées et recyclées cette année en France, c'est 1 300 000 tonnes de sable qui ne seront pas prélevées sur la nature.

Le cycle du verre





Qui collecte le verre sur le Lot ?



La collecte du verre pour le recyclage a démarré au niveau national en 1976.

Sur le Lot, les premiers récup'verre ont été installés en 1978. Depuis, la collecte et le transport du verre a été effectué par la Société Briane, prestataire de la Verrerie d'Albi.

Depuis le 1er janvier 2000, dans un souci d'améliorer ce service, cette tâche est assumée par le SY.D.E.D. du Lot, par l'intermédiaire de trois de ses collectivités membres, équipées du matériel nécessaire :

- la Communauté de communes de la Vallée du Lot et du Vignoble

- la Communauté de communes de Catus

- le SICTOM du Haut Quercy Dordogne

En prenant cette décision, les élus ont souhaité mettre un terme aux débordements des conteneurs, grâce à des fréquences de collecte plus régulières et une augmentation du nombre de récup'verres. En même temps, une meilleure disposition des conteneurs sera recherchée afin de faciliter le dépôt du verre par les usagers.



Comment trier le verre ?

Les emballages en verre ne doivent pas être mélangés aux autres matériaux à recycler car ils sont acheminés directement vers la Verrerie d'Albi. Le verre est à déposer donc exclusivement dans les récup'verres. Pour la qualité des nouveaux emballages fabriqués avec le verre récupéré, il est important de veiller à sa pureté.

Règles à respecter

- enlever les bouchons, capsules et couvercles et les jeter dans la poubelle habituelle (non recyclables)
- ne pas mélanger au verre les objets en porcelaine, faïence, grès, terre cuite
- ne pas déposer les ampoules, le cristal, la vaisselle en verre, les miroirs, le verre plat (vitrage, écran, plaque vitrocérame...), le verre hospitalier.

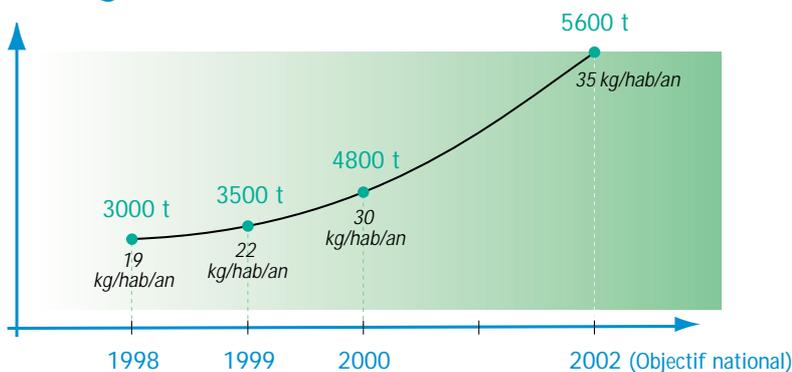


Pour résumer : trier exclusivement les emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux).

Quels résultats et objectifs ?

Le retard enregistré sur notre département avant 1998 est en train d'être rattrapé suite notamment, à la mise en place de la collecte sélective. À cette occasion le nombre de récup'verre a été sensiblement augmenté (1 récup'verre pour 170 lotois en moyenne !) et la campagne d'information des habitants a porté ses fruits.

Les économies sur les dépenses de collecte et traitement des déchets du département ont représenté 1 750 000,00 F en 1999 et sont estimées à 2 400 000,00 F en 2000.



ÉVOLUTION DU RECYCLAGE DU VERRE SUR LE LOT



Collecte sélective - Bilan 1999

♣ 70 % de la population

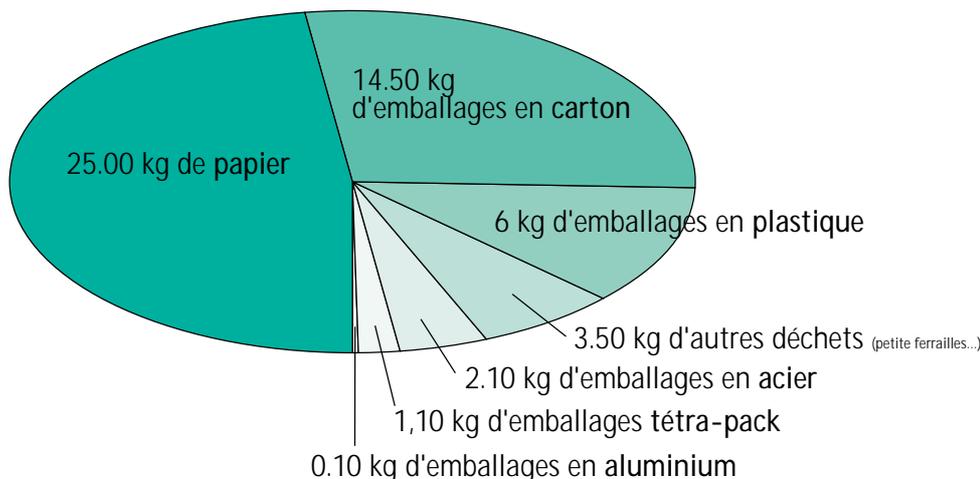
Au 31 décembre 1999, 112 000 lotois étaient équipés pour faire la collecte sélective des déchets à recycler : soit avec des bacs verts collectifs ou individuels, soit avec des sacs transparents ou caissettes.

Les autres zones adopteront le même système dès que la construction du Centre de tri de Saint Jean Lagineste sera achevée. Son ouverture est prévue pour juillet prochain.

♣ Taux d'erreur : 30%

C'est un taux élevé, qui pourrait baisser facilement avec un peu plus d'attention au tri effectué par chacun à son domicile.

Ce paramètre est préoccupant, car il a des conséquences négatives sur les conditions de travail des agents de tri et, de plus, parce qu'il fait monter le coût global de la prestation de tri.



RÉPARTITION DES 52 KILOS DE MATIÈRES RECYCLÉES / HABITANT / AN

♣ Tonnage recyclé : 5000 tonnes

En moyenne, chaque lotois desservi par la collecte sélective a recyclé environ 52 kilos de ses déchets (hors les 22 kilos de verre).

♣ Tonnage collecté : 7000 tonnes

Chaque habitant a déposé, en moyenne, 75 kilos de déchets à recycler (hors verre). Ce chiffre est très satisfaisant. Il nous a permis d'obtenir d'importants soutiens financiers d'Eco-Emballages et de conserver le même coût pour le tri, sans aucune augmentation, en 2000.

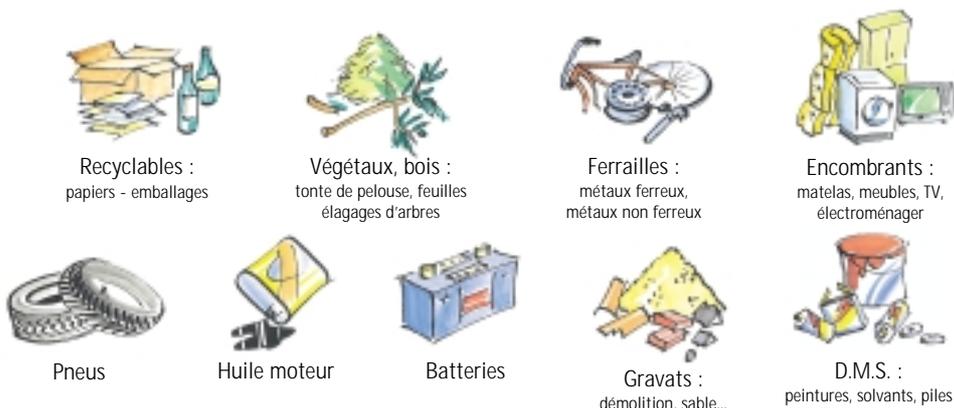
Les déchetteries

La déchetterie est un équipement complémentaire de la collecte sélective qui offre aux habitants la possibilité de se débarrasser de leurs déchets occasionnels, notamment les encombrants et les déchets ménagers spéciaux (batteries, huile de vidange, produits chimiques nuisibles). Elle permet ainsi de lutter contre le développement des dépôts sauvages et de réduire les atteintes à l'environnement.

Depuis le début de l'année 2000, le SY.D.E.D. a repris la gestion de l'ensemble des déchetteries du département. Ceci dans le but d'offrir à tous les lotois le même service, au même coût. A terme, le réseau départemental devrait être constitué de 28 déchetteries.

A ce jour, 5 déchetteries sont à votre

Les déchets acceptés



disposition : à Cahors, à Catus, à Glanes, à Montcuq et à Souillac.

Elles sont accessibles gratuitement à tous les ménages lotois, quel que soit leur lieu de domicile. Les professionnels sont admis, mais dans certaines limites quantitatives,

et sous conditions financières. Des projets sont en cours d'étude sur les cantons de Castelnau Montratier, Cazals, Figeac. En attendant, des réponses provisoires sont données par les collectivités chargées de la collecte de vos déchets.



Renseignements : SY.D.E.D. 05 65 22 62 87

Directeur de la publication : Gérard Miquel - Président du SY.D.E.D. - 45, rue Foch - 46000 Cahors

